



# AVIS

**Signature et approbation traités internationaux**

**Avant-projet d'ordonnance transposant la Directive 2017/1852/UE  
du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de  
règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne**

**21 février 2019**

<b>Demandeur</b>	Ministre Guy Vanhengel
<b>Demande reçue le</b>	18 janvier 2019
<b>Demande traitée par</b>	Commission Economie-Emploi-Fiscalité-Finances
<b>Avis rendu par l'Assemblée plénière le</b>	21 février 2019

## Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance transpose la Directive 2017/1852/UE du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne. Cette Directive contient un cadre harmonisé et transparent qui renforce les moyens pour le règlement des litiges fiscaux dans l'Union européenne afin de créer un climat favorable aux investissements.

La Directive et l'avant-projet d'ordonnance privilégient la résolution des différends par voie de procédure amiable. Ainsi, la préférence sera toujours accordée à l'emploi de modes alternatifs de règlement des différends non-contraignants (par exemple la médiation).

## Avis

**Le Conseil** ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

\*  
\*            \*